

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2011**

Présidence : M. Claude Schwab

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 43 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

MM. Patrick Bays, Daniel Berner, Romano Buob, Joël Buzer, Jean-Marc Favez, Fabiano Galimberti, François Golay, Carlos Herrero, Alain Leresche, Laurent Mauler, Patrick Neuhaus et Didier Rocipon.

Mme Charlotte Perrenoud.

Sont absents :

MM. Eric Berthoud, Béat Binder, Patrick Köhli, Dominique Ruchet et Hervé Taverney.

Mmes Béatrice Christinat et Gabrielle Ribordy.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 5 septembre 2011 : **le lundi 22 août 2011**

Ordre du jour :

La modification suivante est à prendre en compte :

- Points 8 et 9 sont passés avant le point 7
- Point 13 est supprimé

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2011
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis no 11/2011** concernant le réaménagement des bureaux communaux et la réhabilitation d'un appartement
6. **Préavis no 12/2011** concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur
7. **Préavis no 14/2011** concernant la gestion et les comptes 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
8. **Préavis no 15/2011** relatif aux comptes 2010 du Fonds culturel Riviera

9. **Préavis no 13/2011** concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2010
10. **Préavis no 16/2011** concernant le déplacement de la conduite de distribution et de défense incendie au chemin des Aveneyres
11. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Philippe Ducraux, intitulée « Transparence des coûts de fonctionnement des structures d'accueil »
12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
13. Propositions individuelles et divers.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 09 mai 2011**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.

3. **Communications du Bureau du Conseil**

-Représentations

Le président a représenté le Conseil :

- le 29 mai au concours organisé par l'Ami du chien ;
- le 6 juin à l'inauguration de l'Auditorium Strawinski rénové ;
- le 7 juin à l'occasion des mérites saint-légerins ;
- le 14 juin à l'inauguration du Parc des Epélevoz ;
- le 18 juin pour la compétition annuelle des villes sportives ;
- le 22 juin pour la soirée de l'Etablissement scolaire.

Le président et le premier vice-président ont représenté le Conseil :

- le 31 mai lors de l'invitation de la présidente du Grand Conseil

Votre deuxième vice-présidente a représenté le conseil :

- le 31 mai à l'inauguration de la bibliothèque de Blonay – Saint-Légier

- Courrier

- De la Fondation d'accueil de jour des enfants, signalant que les comptes de la Fondation 2010 ne seront approuvés que demain.

- Information

- M. Jean-Paul Mounoud, a été victime d'un grave accident de santé. Les nouvelles sont rassurantes et l'on espère qu'à la prochaine séance du Conseil il puisse être assermenté si telle est sa volonté. Le président, au nom du Conseil, forme tous ses vœux pour sa santé.

4. Communications de la Municipalité

M. Jean de Gautard, Syndic, lit la communication orale no 09-2011, qui dit :

« **Mutation au sein du personnel communal**

Plusieurs mutations sont intervenues au sein de l'effectif du personnel communal durant ce premier semestre 2011.

En effet, M. François Gasser va succéder à Mme Antoinette Siffert, avec effet au 1^{er} juillet. Il endossera la fonction d'adjoint des services généraux, sous la houlette de M. Droz. Quant à la place de M. François Gasser, Mme Mélanie Chervet a été désignée et entrera en fonction le 15 août 2011.

Parallèlement, M. Alessandro Negro s'est aussi vu confié la tâche d'adjoint au chef du bureau technique, avec effet au 1^{er} juillet aussi.

Toujours au bureau technique, M. Harold Olivier a succédé à M. Nicolas Ghiringhelli et Mme Françoise Renaut, engagée depuis le début de l'année à 60% pour une durée de 6 mois, va poursuivre son activité au sein de l'administration communale et ce pour une période d'un peu plus de 2 ans. En effet, ce service est actuellement surchargé et les prochains dossiers importants et chronophages qui se profilent ont contraint la Municipalité à prendre des mesures visant à conserver une gestion des dossiers courants efficace et rapide.

Mme Aurore Jolliet a cessé son activité d'apprentie forestière-bûcheronne pour des raisons de santé.

M. Angelo Cupaiolo cessera ses activités, de manière officielle, à la fin du mois de septembre et, de manière effective, dans le courant du mois de juillet. La Municipalité a engagé, pour lui succéder, M. Denis Mauroux, qui rejoindra le service de voirie dès le 1^{er} juillet 2011.

Pour terminer, la Municipalité salue la réussite de Mme Corine Genoud, qui a terminé avec succès la formation indispensable qui lui permet de poursuivre ses activités de responsable de la fourchette rouge (formation suivie à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social, ponctuée par l'obtention de l'attestation « Intervention dans le cadre des Accueils extrascolaires » (AES IV), avec présentation d'un mémoire). »

M. Gérald Gygli, Municipal, lit la communication orale no 10-2011, qui dit :

« **Boucllement du préavis 09-2008 relatif aux travaux d'entretien de la 3^{ème} tranche (étape III) du groupe scolaire du Clos-Béguin (piscine et salle de gym)**

Un crédit de CHF 1'300'000.- a été octroyé pour la rénovation du bâtiment susmentionné.

Les travaux laissent apparaître un coût définitif de CHF 1'225'558.55. Un prélèvement de CHF 115'600.- a été effectué via le fonds de réserve de l'entretien du parc immobilier. Le coût net à répartir sur 20 ans sera de CHF 1'109'958.55.

Il n'a pas été nécessaire à ce jour d'emprunter le million de francs prévu au préavis. »

M. Alain Bovay, Municipal, lit la communication orale no 11-2011, qui dit :

« **23^{ème} Grand-Prix des Villes sportives**

St-Légier-La Chiésaz s'offre le GP des Villes Sportives !

St-Légier-La Chiésaz, avec sa commune voisine de Blonay, étaient les hôtes du 23ème GP des Villes Sportives samedi dernier.

Ces joutes sportives sont les plus grandes organisées en Suisse, dont le but est la récolte de fonds en faveur de l'Aide Sportive Suisse. Tous les ans, ce sont plusieurs dizaines de milliers de francs qui sont alloués pour l'encadrement de jeunes talents.

Plus de 200 athlètes d'une vingtaine de villes et villages Romands, et même la ville de Lucerne, se sont mesurés dans les 8 épreuves exigeant des qualités physiques et de l'adresse selon les disciplines.

A ce jeu, l'équipe de St-Légier-La Chiésaz s'est montrée la plus constante sur ses terres en remportant 4 manches sur 8.

Sous la direction de Jacques Reymond, Guy Marti et Erika Hess-Reymond, le village de St-Légier-La Chiésaz s'impose pour la 1ère fois sur 9 participations. Son meilleur résultat jusqu'ici, était la 6ème place décrochée l'an dernier à Ovronnaz.

En 2012, les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz seront à nouveau unies pour accueillir la 24ème édition. »

5. Préavis no 11/2011 concernant le réaménagement des bureaux communaux et la réhabilitation d'un appartement

Le Président rappelle qu'à la dernière séance du Conseil communal la Municipalité, face à deux critiques lors de la discussion, avait décidé de retirer provisoirement le présent projet. Le préavis revient avec les mêmes conclusions.

La commission ad hoc était composée de Mmes Marie-Claude Liechti, présidente, Françoise Thiébaud, rapporteur, Michèle Pétetin, Ariane Zompa, MM. Yves Filippozzi, Daniel Plattner et Daniel Rubli.

Conclusions :

La commission ad hoc propose à la majorité des membres présents, avec deux abstentions, d'accepter les conclusions du préavis no 11/2011.

C'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, que la COFIN recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis no 11/2011, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- octroyer le crédit de CHF 690'000.-- TTC pour ce réaménagement ;
- financer les dépenses nécessaires par la trésorerie courante ;
- amortir cet investissement sur 20 ans au maximum.

M. Gérald Gygli, Municipal, apporte les précisions suivantes à la question de savoir si les chiffres que la Municipalité avait présentés, étaient faits sur la base de soumissions rentrées. Il confirme que ces soumissions rentrées étaient établies sur la base d'un devis établi par l'entreprise Monnard, qui ne figure pas dans les adjudicataires. C'était la base qui a servi pour envoyer les soumissions aux autres entreprises. Il s'agit donc bien de soumissions rentrées.

En ce qui concerne les CHF 50'000.- pour la gestion du chantier il s'agit de trois phases, à savoir : - l'étude – l'appel d'offre – la réalisation. La phase de réalisation comprend : - le projet d'exécution, les contrats d'entretiens, l'exécution de l'ouvrage, sa direction, l'exécution de l'ouvrage au niveau des travaux, la mise en service, la documentation et le décompte final. Ceci représente le 49.5 % de l'entier des travaux mandatés à l'entreprise HABEG.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, les conclusions du préavis Municipal no 11/2011 sont acceptées à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 4 abstentions.

6. Préavis no 12/2011 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur

La commission ad hoc était composée de Mmes Marie-Claude Liechti, rapportrice, Anne Schiltknecht Morier, MM. Daniel Rubli, Président, Philippe Ducraux, Romano Buob, Raymond Favez et Patrice Droz.

Président de la COFIN : M. Alain Vionnet

Conclusions :

La commission ad hoc recommandé à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis no 12/2011.

Les membres de la COFIN proposent l'amendement suivant :

- **Réduire le crédit d'étude à CHF 37'650.- au lieu du crédit demandé de CHF 71'000.-.**

C'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc et de l'acceptation de l'amendement, que la COFIN recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis no 12/2011, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 71'000.00 ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.3185.

La discussion est ouverte :

Mme Anne Schiltknecht Morier souhaite une fois les travaux exécutés que des panneaux de cheminement conseillé soit placés.

M. Dominique Epp, Municipal, prend acte du vœu de la Conseillère Anne Schiltknecht Morier et mettra les panneaux nécessaires en place.

Pour ce qui est de la proposition d'amendement de la COFIN, celle-ci ne change rien dans la mesure où le projet d'exécution fera l'objet d'un crédit qui sera présenté sous forme de préavis au Conseil communal. Le solde du montant de CHF 71'000.- qui est demandé sera dépensé pour autant que ce prêt soit accepté. La Municipalité a évité de morceler l'offre qui a été soumise par honnêteté intellectuelle envers l'ingénieur qui sera mandaté, afin de pouvoir lui octroyer le mandat tel qu'il l'a déposé, mais évidemment sous réserve. Dès lors, la Municipalité émet le vœu que cet amendement soit refusé.

M. Eric Rochat précise que le préavis 12/2011 demande un crédit d'étude et que dans les prestations demandées figure « Exécution de l'ouvrage, direction générale et travaux ». Manifestement ce poste se trouve en dehors de l'objet sur lequel le Conseil doit voter. La commission des finances n'est pas opposée à ce que ces montants soient défendus, dépensés lors de l'exécution du préavis, elle est d'ailleurs favorable à ce projet comme elle a été favorable à l'achat de la parcelle qui permet de le faire. Mais c'est une question qui a été débattue et elle est très heureuse que depuis cinq ans entre la commission des finances et la Municipalité il y a une transparence et que les comptes sont beaucoup plus facile à lire, et plus aisé de se référer à telle ou telle position. Dans ce cas là un crédit d'étude ne peut pas comprendre la direction

générale des travaux et l'exécution de l'ouvrage ; c'est une question de sémantique plus qu'une question de finance et il invite le Conseil communal à accepter cet amendement.

La discussion est close.

L'amendement proposé est le suivant :

- Réduire le crédit d'étude à CHF 37'650.- au lieu du crédit demandé de CHF 71'000.-.

Au vote, l'amendement est accepté à la majorité des voix moins 4 avis contraires et 5 abstentions.

Les conclusions amendées du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 37'650.- ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.3185.

Au vote, les conclusions amendées du préavis Municipal no 12/2011 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 abstention.

7. Préavis no 14/2011 concernant la gestion et les comptes 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapportrice : Mme Anne Morier

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose :

- Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2010 ;
- Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2010.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le préavis Municipal no 14/2011 est accepté à la majorité des voix moins 1 abstention.

8. Préavis no 15/2011 relatif aux comptes 2010 du Fonds culturel Riviera

Rapporteur : M. Bornand Martin

Conclusion :

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission intercommunale de gestion propose :

- Adopter les comptes 2010 du Fonds culturel Riviera.

La discussion est ouverte :

M. Pascal Viénet constate que tous les membres de Montreux ne sont pas présents. Est-ce que l'assemblée pouvait valablement délibérer ?

M. Jean de Gautard, Syndic, n'a aucun éclaircissement à donner. Compte tenu du fait que le SAI gère cette commission de manière extrêmement professionnelle, il doit y avoir une clause de majorité.

La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 15/2011 est accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions.

9. Préavis no 13/2011 concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2010

Ce préavis sera traité de la manière suivante :

- les comptes communaux 2010, pages 49 à 94
- les comptes 2010 des écoles, pages 105 à 111
- Examen des comptes 2010 par la COGEST (chap. 3)

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le Pt 1 des conclusions du préavis municipal (p. 94) sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre
- Vœux de la COGEST

La parole sera ensuite donnée à la Présidente de la COGEST afin qu'elle puisse se prononcer sur la position de la commission par rapport aux réponses de la Municipalité.

- Gestion communale 2010, pages 4 à 15, chapitre par chapitre
- Rapports annexés

Ensuite de quoi le Conseil votera le Pt 2 des conclusions du préavis municipal (p.94).

Rapportrice : Mme Marie-France Vouilloz Burnier

Conclusions :

- Adopter les comptes communaux 2010 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2010.

La discussion sur les comptes est ouverte chapitre par chapitre :

COMPTES COMMUNAUX 2010 (p. 49 à 94)

1. ADMINISTRATION GENERALE (p. 50 à 51)

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée.

2. FINANCES (p. 52 à 53)

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée.

3. DOMAINES & BATIMENTS (p. 54 à 63)

La discussion est ouverte :

M. Patrice Droz se réfère à la page no 55, rubrique « Forêts & Alpages ».

Compte no 320.3080 libellé « Personnel intérimaire », qui s'élève à CHF 22'187.50, compte no 320.3135 libellé « Achats matières premières », qui s'élève à CHF 37'872.80 et le compte no 320.3189 libellé « Travaux exécutés par des tiers », qui s'élève à CHF 35'074.15.

Pourquoi pour ces trois comptes il n'a pas été budgété de montant sur 2010?

Compte no 320.3146 libellé « Aménagement de pistes forestières », qui s'élève à CHF 40'352.30.

Pouvez-vous expliquer la moins value qui ressort de ce compte ?

Compte no 320.3188 libellé « Transports/débardages »

Pouvez-vous expliquer la plus value qui ressort de ce compte ?

Compte no 320.4659 libellé « Travaux pour tiers »

A quoi correspond le revenu ?

M. Nicky Schuler, Municipal,

Répond au Conseiller Patrice Droz

En ce qui concerne le compte no 320.3080 la Municipalité a du engager un employé parce qu'il manquait du personnel.

En ce qui concerne le compte 320.3135 il s'agit de bois acheté pour déchiqueter.

En ce qui concerne le compte 320.3146 il a été budgété en 2010 CHF 83'000.-. A ce jour tous les travaux n'ont pas encore été effectués, ils le seront plus tard. Ce qui explique cette différence.

En ce qui concerne le compte 320.4659 c'est des travaux effectués chez des privés.

En ce qui concerne le compte 320.3188 c'est des travaux de débardage plus lourd. En effet, un secteur a du être débardé par hélicoptère.

La discussion est close.

4. **TRAVAUX** (p. 64 à 69)
5. **INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES** (p. 70 à 71)
6. **POLICE** (p. 72 à 73)

La discussion pour ces trois comptes est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. **SECURITE SOCIALE** (p.74 à 75)

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère au compte no 720.366 libellé « Accueil de jour des enfants ».

Pourquoi ce compte figure dans la sécurité sociale ?

M. Alain Bovay, Municipal, réplique que ce compte est plus approprié dans cette rubrique que dans celle de l'administration générale.

La discussion est close.

8. SERVICE DES EAUX (p. 76 à 77)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT (p. 79)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHARGES & REVENUS (p. 80 à 81)

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc Burgy se demande en consultant les charges & revenus, si la commune de St-Légier-La Chiésaz ne vit pas au dessus de ses moyens.

M. Alain Bovay, Municipal, réplique au Conseiller Jean-Luc Burgy qu'effectivement les recettes et les charges ont augmenté. Il faut tenir compte que la péréquation a augmenté de CHF 480'000.00 dans le compte no 220.3522. L'ACI (administration cantonale des impôts) a demandé de faire des réserves complémentaires concernant les encaissements d'impôt qui augmentent de CHF 348'500.00 compte no 210.3301. Du compte no 410.3185 il ressort une augmentation des honoraires du bureau technique de CHF 72'000.00. Pour ce qui est du compte no 430.3185 il y a des dépenses complémentaires concernant les honoraires pour les routes de CHF 130'000.00. Suite à votre accord il a été engagé CHF 120'000.00 supplémentaires pour les routes, compte no 430.3142. Le montant indiqué dans le compte no 650.3521 est assez important car c'est une question de pourcentage.

Actuellement avec la péréquation il est plus judicieux d'amortir que de dépenser.

COMPTES AFFECTES (p. 83 à 84)

CHIFFRES CLES (p. 85 à 90)

ETAT DES INVESTISSEMENTS A AMORTIR (p. 91)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET INTERETS 2010 (p. 93)

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ COMPTES 2010 – REPARTITION INTERCOMMUNALE (p. 99 à 111)

La discussion est ouverte pour ces cinq postes, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3 (p. 16 et 17)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

La discussion générale sur les comptes est ouverte :

M. Patrice Droz émet un vœu s'il est possible d'utiliser la page de gauche pour donner plus d'explications sur les plus et moins values des comptes.

M. Alain Vionnet formule deux remarques concernant le rapport de la commission de gestion. A la page no 7, au 2^{ème} paragraphe « Entretien de l'orgue de l'église de la Chiésaz », il est écrit : « *L'orgue installé dans l'église, il y a 10 ans, a été offert à la paroisse par un privé...* ». Sauf erreur il ne s'agit pas d'un privé, mais d'une souscription et sa valeur s'élève à environ CHF 600'000.00. « *L'église qui est propriété de la commune est louée* ». Elle n'est pas louée elle est mise à disposition à la paroisse.

La discussion est close.

Au vote, le point 1 des conclusions du préavis Municipal no 13/2011 est accepté à l'unanimité.

CONSEIL COMMUNAL (p. 4 à 11)

ADMINISTRATION GENERALE (p. 12 à 17)

FINANCES (p. 18 à 26)

DOMAINES (p. 27)

FORETS (p. 28)

BATIMENTS (p. 29 à 32)

TRAVAUX (p. 33 à 38)

EGOUTS (p. 39)

SPORTS (p. 40)

POLICE (p. 41)

AGENCE INTERCOMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (p. 42)

La discussion est ouverte sur ces chapitres, la parole n'est pas demandée.

SERVICE INDUSTRIELS (p. 43 à 47)

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier indique que lors d'un entretien que la commission de gestion a eu avec le Municipal des eaux, celle-ci lui a fait remarquer qu'il était dommage que cette année dans le rapport de gestion, il manquait le tableau concernant le captage et la distribution d'eau en m³. Elle aurait bien voulu connaître les chiffres pour la période allant de 1994 à 2010. Le Municipal en charge avait promis d'envoyer un document complémentaire à l'ensemble de la COGEST. A ce jour rien n'a été communiqué.

M. Alain Bovay, Municipal, indique que ce document a été envoyé aux membres de la commission de gestion en format PDF. Il ne sait pas ce qui s'est passé. Il fera le nécessaire d'ici cet automne.

La discussion est close.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte :

Mme Anne Schiltknecht Morier se réfère à la page no 14 au dernier paragraphe. Pourquoi la Commune de St-Légier-La Chiésaz n'a pas de représentant dans la Coopérative des Pléiades ?

M. Jean de Gautard, Syndic, réplique qu'il est le représentant au Conseil d'administration de la Coopérative des Pléiades. Il sera remplacé par M. Dominique Epp, Municipal, et dès la nouvelle législature le secrétaire fera le nécessaire auprès du Registre du commerce, pour faire le changement.

M. Guy Marti se réfère à la page no 10 à la rubrique « Coût total des infrastructures footballistiques ». Il constate que les montants concernant la remise en état de la déchetterie et des places de parc ont été additionnés. En réalité le coût à la charge de la commune est de CHF 2'920'480.00 et non CHF 3'248'584.00.

M. Jean-Luc Burgy remercie la COGEST pour l'ensemble du rapport et le travail qu'elle a fourni. Il constate qu'elle a souvent mentionné les points négatifs qu'elle a rencontrés et qu'elle regrette le manque de collaboration de la Municipalité et du Secrétaire. Il se permet de donner sa perception toute personnelle, ayant fait partie de la commission de gestion dans une législature précédente. Si elle assure son rôle en qualité de conseiller critique et non comme une sorte d'enquête parlementaire dans les faits et le ton, la situation devrait pouvoir s'améliorer.

M. Guy Marti accentue les propos de son confrère Jean-Luc Burgy par rapport à la commission des finances, qui a montré durant cette législature la transparence de la Municipalité et qu'il y a eu un échange qui était nécessaire pour les travaux. Il pense aussi également que c'est une question d'esprit et de condition qu'il faut mettre en place.

M. Pascal Viénet se réfère à la page no 4 au point 2.1 « Politique du personnel », il est mentionné « *Statut : La Commission de gestion rappelle combien il est important que soit appliqué précisément l'article 19 du statut du personnel, adopté par le Conseil communal en 2007.*

Pour mémoire, cet article stipule que les employés communaux et les employées communales ont « le devoir de se comporter avec tact et politesse tant envers leurs supérieurs, leurs collègues et leurs subordonnés que dans leurs rapports avec le public ».

Que sous-entend la Commission de gestion et que s'est-il passé ?

M. Jacques Laurent intervient en qualité de membre de la COGEST. De façon objective et factuelle cette année a été émaillée de quelques incidents assez notables, qui sont passés par des juristes et par une lettre au Conseil d'Etat. Il a vécu des échanges verbaux avec le Secrétaire Municipal qui n'étaient pas très tendre. Il considère que ces questions n'avaient aucun caractère réquisitoires, mais qu'elles étaient tout à fait neutres. Sur ce point la commission de gestion ne peut que constater. Constater lui paraît un terme assez bien approprié quand ça dépasse les bornes. En revanche, il reconnaît que le travail de la Municipalité était tout à fait dans les règles et que la COGEST s'est donnée beaucoup de peine à rédiger un rapport très complet.

M. Jean-Luc Burgy réplique que le but n'était pas d'attaquer personnellement les membres de la COGEST. Ce qui l'a gêné principalement c'est qu'on retient en général les conclusions et que celles-ci n'ont pas été travaillées correctement. La remarque l'aurait moins gêné dans le cadre du texte.

La discussion est close.

Vœu no 1

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier demande si la Municipalité fera diligence concernant le vœu no 1, à savoir : - Que la Municipalité présente un nouveau préavis pour la construction d'une nouvelle crèche garderie à 44 places dans les délais les plus rapprochés.

M. Jean de Gautard, Syndic, réplique que d'ordinaire ces dernières années la Municipalité a réussi pour la séance des comptes et la gestion à répondre aux vœux, mais pas toujours. Cette année le vœu de la COGEST a été répété dans la lettre d'envoi de Mme Marie-France Vouilloz Burnier du 6 juin 2011 et la réponse de la Municipalité lui a été adressée personnellement et la commune a omis d'en adresser copie au Conseil communal.

La réponse Municipale est la suivante : En préambule la Municipalité est convaincue de la nécessité de la création d'une crèche-garderie 44 places. En l'état, et sans préjugé de décision

de la futur Municipalité, les réponses suivantes peuvent être apportées sur quelques points précités :

- A. Toute l'attention nécessaire va être apportée sur le choix d'un nouvel emplacement. Il est toutefois relevé que les possibilités existantes citées dans le préavis no 10/2011 pourraient notamment entraîner des procédures, par exemple : des plans spéciaux, qui prendront du temps ;
- B. L'établissement du cahier des charges devraient faire l'objet d'un mandat auprès d'un architecte spécialisé dans ce type de projet spécifique ;
- C. Il en ira de même pour le mandat de l'architecte chargé de la conception et du suivi de la réalisation de ce projet ;
- D. Le personnel à l'instar du précédent projet sera associé. La possibilité de constituer un groupe de suivi sera étudiée.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier répond en qualité de membre de la COGEST à la réponse de la Municipalité. La lecture de la réponse au seul vœu de la commission de geste reste dans le flou. Vous comprendrez que la COGEST est très partiellement satisfaite d'une telle réponse.

En effet, si la Municipalité se dit convaincue de la nécessité de la création d'une crèche de 44 places, elle n'indique encore nullement qu'il doit s'agir d'une réelle priorité. Pourtant ce terme de « priorité » a été évoqué pour ce sujet lors de la dernière séance du Conseil communal par plusieurs Conseillers, dont certains ont même fustigé le manque de volonté politique pour faire avancer ce projet. Elle renvoie les Conseillers à la page no 685 du procès-verbal de la dernière séance.

Elle reprend les points donnés par la Municipalité. Elle dit que le choix de l'emplacement pourrait prendre du temps. Elle signale que déjà 4 ans sont passés. Il serait aussi élégant que certains anciens de la commune qui se sont mobilisés contre le projet annexe de l'auberge, témoignent du même enthousiasme et empressement pour soutenir un nouveau projet de crèche, dont l'emplacement est prioritaire.

Concernant l'établissement du cahier des charges. La Municipalité répond que celui-ci devrait faire l'objet d'un mandat. S'il vous plaît utilisons l'indicatif et le temps du futur et oublions l'irréalité du présent.

Le personnel à l'instar du projet précédent sera associé. Vous avez raison il faut associer le personnel dès les premières réflexions, afin de connaître précisément les besoins d'une crèche et les exigences réelles du SPJ. Mais associer le personnel différemment du précédent projet. En effet, pas moins de 4 esquisses avaient déjà été réalisées par l'architecte quand il avait été question de prendre langue avec le personnel.

Pour ce qui est de la possibilité de constituer un groupe de travail, il faudra le constituer et non seulement y songer.

Les 4 points évoqués par la Municipalité laissent paraître le flou le plus artistique qui entoure encore ce projet. La COGEST souhaite vivement que la prochaine Municipalité, se laissera gagner par le côté basement matérialiste de cette nouvelle réalité sociale qu'est l'accueil de jour des enfants et plus particulièrement la crèche garderie.

Le futur syndic M. Alain Bovay, dans sa brève allocution lors de l'installation des nouvelles autorités a laissé entendre que le programme de législature comprendra la nouvelle crèche-garderie dans ces priorités, ce dont la COGEST actuelle se réjouit.

La discussion est close.

Au vote, le point 2 des conclusions du préavis municipal no 13/2011 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no 16/2011 concernant le déplacement de la conduite de distribution et de défense incendie au chemin des Aveneyres

La commission ad hoc était composée de Mme Michèle Pétetin, MM. Alain Leresche, Président, Gérard Leyvraz, rapporteur, Michel Aubert, Pierre-Alain Poletti, Patrick Brunschwig et Daniel Plattner, excusé.

Rapporteur de la commission des finances : M. Eric Rochat

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis no 16/2011.

C'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, que la COFIN, invite le Conseil communal à accepter les conclusions du préavis no16/2011, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'700.00 pour ces travaux ;
- encaisser les subventions de l'ECA ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le préavis Municipal no 16/2011 est accepté à l'unanimité.

11. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Philippe Ducraux, intitulée « Transparence des coûts de fonctionnement des structures d'accueils »

M. Philippe Ducraux répond comme suit à la Municipalité :

« Je remercie la Municipalité d'avoir répondu rapidement à mon interpellation.

Après 2 entretiens téléphoniques avec notre boursier M. St. Roulet, j'ai obtenu différentes précisions concernant le nombre de jours et certains tarifs. Mes chiffres et mes calculs ont été transmis à la Muni.

Tous les montants que je vais vous citer sont pour 1 journée et par enfant. J'ai tenu compte des prix bruts car ce sont les coûts réels.

Pour la crèche garderie le coût de fonctionnement sans investissement s'élève à 201.-. En rajoutant 19.- pour l'investissement nous arrivons à 220.-/j/enf.

Pour comparer : les crèches de Yens et de Lussy coûtent 160.- y. c. l'investissement. Celle de Lucens 126.- y. c. l'investissement (budget 2007 maj. de 8 %)

Au niveau privé la crèche garderie Children Palace à St-Légier coûte 130.- y.c. l'investissement (se sera 140.- dès septembre 2011) toujours/j/enf.

Comme vous pouvez le constater, les coûts de notre crèche garderie sont beaucoup plus élevés.

Avant d'investir pour de nouvelles infrastructures, le CC et la Muni de St-Légier devront bien réfléchir et étudier la ou les futures possibilités publiques ou privées et év. sous forme de partenariat publique-privé.

Par exemple, les propriétaires Children Palace qui se trouvent à St-Légier, souhaiteraient agrandir leur crèche garderie sur env. 300m² pour env. 30 enfants supplémentaires mais ils auraient besoin d'une petite aide financière. Les locaux sont disponibles, ils souhaiteraient les louer.

Cette collaboration créerait des places à des coûts très intéressants. Je pense qu'avec une modeste participation communale cela devrait leur suffire et nous coûterait beaucoup moins cher que les 111.- à 211.-/j/enfant que nous, les contribuables de St-Légier, devons actuellement payer.

220.- - 109.- = 111.- ou 220.- - 9.- = 211.- soit en moyenne pour les 22 enfants
111.- + 211.- = 322.- : 2 = 161.- x 22 enf. = 3'452.-/jour ou 786'324.- par an.

Pour les repas de midi et l'accueil du matin je prends également note que :

Chaque repas coûte :	23.95
La part des parents est de :	9.-
La part pour l'accueil du matin et pour divers frais est de :	1.90
La part des contribuables est de :	13.05
Soit 168'345.- par an	

Là également, je trouve la part payée par les contribuables trop élevée. Vu le déficit, je pense que certaines familles pourraient payer plus que 9.-/repas.

Pour conclure je dépose une résolution

Je propose que la réponse de la Muni soit adaptée avec les nouveaux chiffres et informations citées ce soir ainsi qu'elle soit envoyée à l'ensemble des CC de cette législature et de la prochaine législature, et pour sensibiliser les bénéficiaires aux efforts des collectivités publiques que les coûts effectifs bruts apparaissent sur les listes de prix et sur les factures ainsi que dans les rapports de gestion de la Municipalité que nous recevons chaque année. »

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier signale que la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants réfléchit depuis janvier 2010 à une tarification plus élevée pour les parents.

M. Philippe Ducraux trouve que les tarifs pratiqués à St-Légier-La Chiésaz sont plus élevés que dans les autres communes.

M. Eric Rochat rappelle que la résolution du Conseiller Philippe Ducraux, rejoint les propos que la COFIN avaient déposés, le 19 avril 2011, sur le même sujet. La COFIN écrivait sous la signature de son président et M. Laurent Jaques : « Ce préavis comprendra impérativement une étude des coûts de fonctionnement. Sachant que les salaires du personnel représentent environ le 80% de ce budget, que les prescriptions cantonales sont strictes en matière de qualifications. Les coûts doivent être comparables à ceux d'autres crèches en situation équivalente. Le cas échéant, la convention collective de travail devra être renégociée pour harmonisation avec les règles généralement admises. »

Dans ce sens il soutient la résolution du Conseiller Philippe Ducraux.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier signale au Conseiller Eric Rochat, que la convention collective de travail est à l'heure actuelle en discussion au niveau cantonal. Celle qui est appliquée actuellement concernant la crèche-garderie et également en révision avec le statut du personnel de la Fondation intercommunale.

Le Président rappelle la teneur de la résolution du Conseiller Philippe Ducraux, à savoir :

- Propose que la réponse de la Municipalité soit adaptée avec les nouveaux chiffres et informations citées ce soir ainsi qu'elle soit envoyée à l'ensemble des CC de cette législature et de la prochaine législature, et pour sensibiliser les bénéficiaires aux efforts des collectivités publiques que les coûts effectifs bruts apparaissent sur les listes de prix et sur les factures ainsi que dans les rapports de gestion de la Municipalité que nous recevons chaque année.

Au vote, la résolution déposée par le Conseiller Philippe Ducraux est acceptée à la majorité moins 6 avis contraires et 7 abstentions.

12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

M. Pierre-Alain Besson informe que le Conseil intercommunal Sécurité Riviera lors de sa dernière séance du 16 juin passé, a pris des décisions et des communications on été transmises.

Il a été communiqué la modification des statuts pour l'intégration de l'ORPC et un contrat de prestation a été signé avec la commune de Blonay, concernant le stationnement.

Les comptes 2010 et le rapport de gestion on été adoptés. Le budget 2011 consolidé avec l'adaptation de l'ORPC, ainsi que les taxes d'exploitations pour les débits de boisson.

Le préavis sur le budget 2012 a été déposé et invite le Conseil à aller le consulter sur le site internet. Il reste à disposition pour toutes éventuelles remarques.

M. Yves Filippozzi informe que le Conseil Intercommunal du SIGE a pris et va prendre des décisions significatives pour l'avenir, tant sur le plan financier et d'assainissement. Il évoque deux points extraits du procès-verbal de la séance du 28 avril 2011, relatifs à l'avenir de l'abattoir de Clarens. Il y a eu 6 décisions par lesquelles 5 sont importantes, à savoir :

« 1. De maintenir l'activité de l'abattoir public de Clarens à la condition d'obtenir l'équilibre financier, en tenant compte de tous les coûts occasionnés, jusqu'au 31.12.2012 par l'implication de tous les acteurs économiques utilisant les infrastructures de l'abattoir de Clarens, tels que éleveurs et bouchers. Si l'équilibre n'est pas atteint au 31.12.2012, l'abattoir cessera toutes activités le 30.06.2013

2. D'utiliser le bénéfice comptable de CHF 595'288.25, disponible suite à la clôture du chantier « abattoir », pour amortir en 2011 les actifs au bilan de l'abattoir

3. De donner mandat au Comité de direction de surveiller que les activités de l'abattoir public permettent de constituer des réserves pour financer de futurs investissements et absorber des pertes éventuelles

4. Dès le 1^{er} janvier 2013, de fermer l'abattoir, si à une date future, l'exploitation ou ses investissements ne sont plus garantis sans apport financier du SIGE

5. De donner mandat à la Commission de gestion de suivre l'application des points ci-dessus ».

Il avait entretenu le Conseil récemment de la réfection des stations d'épuration du SIGE. Il extrait d'une communication les éléments qui vont impliquer le Conseil communal et le Conseil Intercommunal du SIGE. Il cite :

« La station d'épuration de Vevey a atteint depuis quelques années ses limites en terme de capacité de traitement compte tenu de l'augmentation de la population mais aussi au vu de l'évolution de la nature des substances polluantes. Une réflexion quant à l'avenir de cette installation se devait donc d'être menée, ce pourquoi un mandat d'étude a été attribué en 2009.

... cette analyse préliminaire conduite durant les années 2009 et 2010 démontre un besoin de financement en vue de la modernisation des installations d'épuration du SIGE de l'ordre de 120 millions de francs environ.

A l'occasion d'une discussion avec d'autres exploitants de station d'épuration, la direction du SIGE et le responsable de l'unité assainissement on évoqué l'idée d'une STEP unique en remplacement des installations actuelles.

L'obstacle majeur à une telle solution est le site d'implantation qui reste à trouver ainsi que le transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration, raison pour laquelle le SIGE a lancé une étude afin d'évaluer la faisabilité d'un transport sous-lacustre. »

Il y a un petit complément à cette communication. Samedi 25 juin le Conseil Intercommunal du SIGE a été précisément invité à une visite d'une station d'épuration. Celle de la commune de Lausanne qui fonctionne aussi d'association de communes. Cette visite a été suivie par un seul délégué pour la commune de St-Légier-La Chiésaz.

13. Propositions individuelles et divers

M. Guy Marti informe le Conseil communal que les investissements sur les vestiaires et le terrain synthétique du FC St-Légier, porte déjà ses fruits. En effet, la 1^{ère} équipe qui avait été reléguée l'année passée est remontée en 2^{ème} ligue. L'équipe sénior est montée dans la catégorie champion et les juniors « E » se sont qualifiés pour la finale romande de graines de foot.

Il remercie la Municipalité pour avoir eu en 2003 l'initiative de soutenir par sa cotisation annuelle l'entraide suisse du sport en faveur de jeunes sportifs talentueux.

2011 c'est la 9^{ème} année de collaboration avec Mme et M. Erika et Jacques Reymond Hess et d'avoir eu la patience de vouloir construire un groupe élargi étant donné que l'équipe de St-Légier-La Chiésaz a décroché la 1^{ère} place de la plus grande rencontre intervilles de suisse. Par cette victoire cette équipe avec une moyenne d'âge de 19,5 ans, tenait à cœur de répondre favorablement aux propos du Syndic Jean de Gautard. Qui déclarait : *« Cette année l'équipe de St-Légier-La Chiésaz se fera un honneur de figurer le plus haut possible au palmarès de cette 23^{ème} édition. »* Et bien M. le Syndic cette jeune équipe est fière d'avoir confirmé sur le terrain les propos de M. Jean de Gautard. Sur les 8 épreuves elle en remporte 4 et se classe une fois 2^{ème}, deux fois 3^{ème} et une fois 4^{ème} pour distancer de 20 points la 2^{ème} équipe au classement général. Victoire sans appel. Si cette équipe a été remarquable, il y en a d'autres qui ont été remarquables et c'est toutes les personnes de l'administration et des services de la commune qui ont collaborés en amont pour cette journée, avec le comité des villes sportives afin d'organiser, préparer et ranger. Il souhaiterait qu'ils soient remerciés et félicités pour le bon fonctionnement de cette manifestation. Bravo à tous. Il souhaite remercier également au nom du staff les Municipalités, qui depuis 2003 ont fait l'honneur de venir soutenir chaque année ces athlètes. Une mention particulière au Ministre des sports pour son engagement et l'excellente collaboration avec l'ensemble du groupe. Pour terminer il prie Monsieur le Syndic, de bien vouloir prendre soin de la 1^{ère} channe remportée par la commune lors du prix des villes sportives.

M. Jean de Gautard, Syndic, informe que la Municipalité est très heureuse de cette 1^{ère} place et fera trôner cette channe dans la salle de la Municipalité.

M. Jacques Reymond a constaté avec regret que la plus part des manifestations sportives d'importance étaient très peu relatées dans les journaux et médias.

M. Alain Vionnet approuve tout à fait les propos du Conseiller Jacques Reymond. Il avait déjà relevé cette problématique avec la presse, durant cette législature.

L'année passée fin mai début juin, il était déjà intervenu sur le problème de la chaufferie de Pangires. Il fait remarquer que chaque fois qu'elle est au ralenti, celle-ci dégage une fumée âcre ce qui oblige les riverains à fermer leurs fenêtres et qu'il n'est plus possible de se tenir sur les balcons. Il rend attentif la Municipalité qu'à son avis cette installation a un problème de fonctionnement et l'invite à cette période de l'année à couper la chaufferie et qu'elle adopte le chauffage à gaz pour continuer à chauffer les locaux.

Il intervient concernant les souillures des chiens, dans les petits chemins de la commune. Il trouve que de plus en plus les propriétaires de chiens ne respectent pas la propreté des chemins, alors qu'il y a des sacs par tout. Il invite la Municipalité à demander à Police Riviera qu'elle se promène sur ces sentiers afin de faire respecter la propreté des chemins.

Le Président remercie pour la fin de cette législature ses deux prédécesseurs MM. Guy Marti et Henri van Kuijk qui ont su donner un élan, un cadre et une sérénité à leurs déclarations. Aux secrétaires Mmes Valérie Wuillemin et Patricia Sava. Les huissiers feu Philippe Dupraz, Jean-Paul Mounoud qui est hospitalisé et l'huissier suppléant Michel Jeanmonod. Il associe aussi tout le personnel du greffe, la Municipalité, les membres du bureau, tous les Conseillers et les membres des commissions permanentes, pour tout le travail accompli durant cette année politique.

M. Nicky Schuler, Municipal, fait part du plaisir qu'il a eu à siéger au sein de la Municipalité de la commune de St-Légier-La Chiésaz, durant 4 législatures. Il remercie le personnel communal, le Secrétaire communal M. Jacques Steiner, un merci particulier au Service des forêts, au bureau du Conseil et aux Conseillères et Conseillers.

M. Jean de Gautard, Syndic, fait part que dans toutes les fonctions qu'il a eues, ça a toujours été que du bonheur. Pour que les choses soient que du bonheur, ça ne dépend pas que de celui qui le ressent, ça dépend principalement des autres. Il remercie la Municipalité, le personnel communal et le bureau technique pour tout le travail accompli.

Dans la démocratie et le fonctionnement d'une commune le grand principe c'est la séparation des pouvoirs. Au niveau exécutif et législatif il a souvent entendu le Conseil se plaindre de n'être qu'une chambre d'enregistrement. Mais c'est déjà magnifique d'être qu'une chambre d'enregistrement. Il ne faut pas oublier que le premier rôle du législatif c'est simplement d'exister. Si la démocratie fonctionne c'est parce que le peuple est là, c'est parce que avant le peuple il y a le législatif et toute cette existence empêche l'exécutif de faire n'importe quoi. Dès l'instant où l'exécutif prend des décisions correctes et bien le Conseil communal (le législatif) n'a plus grand-chose à faire. Il doit effectivement être une chambre d'enregistrement nécessaire et utile. En bref c'est une fonction dont il ne faut pas être mauvais perdant. Quand le Conseil communal ou le peuple décide, il faut être d'accord avec la décision. On s'est trompé on fera mieux la prochaine fois. Tout le monde travaille pour le bien public, mais pas toujours de la même manière. Dès l'instant où l'on devient méfiant, dès l'instant où le respect se perd, les choses se gâtent. Les relations exécutif et législatif sont un théâtre, une scène de jeux avec ses règles strictes et connues. La seule différence entre le jeu et cette relation c'est que dans la vie politique, il n'y a pas de victoire, ni de défaite, si ce n'est aux élections. Dès lors, pour cette nouvelle législature il demande au Conseil de participer au jeu, d'admettre les règles du jeu et les décisions majoritaires et d'avancer avec conscience et confiance. La commune et l'ambiance y gagneraient. Attention toutefois à rester chacun dans son rôle.

Il remercie le Conseil communal qui a tout le long de ces dernières années témoigné sa confiance et reconnaissance à la Municipalité et au Syndic. Sans cette reconnaissance personne ne briguerait la place de Municipal ou de Syndic.

Pour terminer il remercie le Président du Conseil communal M. Claude Schwab, pour avoir su apporter à ce Conseil une certaine sérénité dans la manière et les débats.

M. Alain Bovay, Municipal, lit son discours, qui dit :

*« M le Syndic, Jean,
M le Municipal, Nicky,*

Il fallait bien que ça arrive un jour! 5 années passent vite et nos chemins vont se séparer pour deux d'entre nous ! Avec Gérald et Dominique, nous continuerons à partager une partie de notre vie et notamment les rendez-vous hebdomadaires du fameux lundi!

Cela va sans doute vous manquer. Nous aussi, car il faut bien l'avouer, nous avons pu travailler dans d'excellentes conditions et partager des moments où la convivialité a certainement colmaté bien des brèches naissantes, mais toujours rapidement refermées!

*Grâce à l'esprit d'équipe qui a toujours été bien au-dessus de la mêlée! Une attitude remarquée et enviée parfois par bien d'autres Municipalité de la Riviera.
Et bien, pour résumer en toute vaudoiserie « Y'en a point ! Yen a point comme nous ! »*

Une page se tourne, certes. Ca ne sera pas la même chose, mais certain que nous y trouverons tous notre compte !

*Il y a 5 ans, au début de cette législature, n'avions-nous pas dit tous les deux, Jean, que « ça ne sera plus comme avant! », et bien nous avons vu en effet que ça avait bien changé !
Mais finalement que ça été à nouveau de belles années.....*

Alors, nous pouvons nous attendre à nouveau à faire perdurer cet esprit de corps, avec la venue d'Antoinette et Claude qui auront le cœur à l'ouvrage et nous les recevrons avec la même ferveur de la première heure où nous sommes entrés nous mêmes en fonction.

En effet, je suis convaincu que la nouvelle équipe mettra tout en œuvre pour garantir un développement harmonieux de notre commune en restant à l'écoute de ses habitants.

Mais, voilà, l'heure est plutôt à la séparation et je tiens à vous rendre hommage ou plutôt, j'aimerais vous adresser des « gentilles choses » comme dit Jean!

Je commencerai par Nicky :

Ton arrivée à la Municipalité en 2006, a donné un coup de fouet aux préjugés! Par ton entrain naturel et tes qualités humanistes et non avare de gentillesse, tu as véritablement accompagné le collège municipal vers une parfaite cohésion.

Il est certain que Nicky ne va pas par quatre chemins et préfère cultiver la sincérité et l'amitié dans un climat de « boy scouts » que plutôt faire des ronds de jambes!

Parfois impatient ou plutôt patient, mais avec des limites, Nicky tu as toujours été à l'écoute et loyal défenseur de tes forêts et de ceux qui composent ce service communal.

Tu n'as pas moins été engagé auprès du service de la police administrative ou encore de la crèche garderie pour lesquels tu n'as pas lésiné sur tes ressources pour faire avancer les dossiers.

Côté « collège de la municipalité », nous n'avons jamais autant réuni de traces de notre vie que depuis que nous te côtoyons.

Que ce soit lors de nos anniversaires où ton art pour le clin d'œil et le bricolage ont apporté du relief à nos rencontres, ou encore, celui de l'art de la photo, où tu n'as pas cessé de nous mettre en boîte!

Parfois, pas toujours à notre avantage. Que de souvenirs, qui resteront gravé dans nos mémoires et qui nous rappelleront les bons moments passés ensemble.

Bien dommage que tu aies choisi de partir après 5 ans déjà! Mais, tu veux augmenter les moments de détente....

*A ton âge ! Quand je dis ton âge !
Qui aurait crû que tu auras 60 ans dans un mois!
Au fait, tu n'as pas pris une ride tu fais 10 ans de moins!*

*Tu veux changer d'air !
Alors, fais tes valises et découvre le bonheur de prendre ton temps!
Du bon temps..... Certains que tu vas le prendre, tant que ta passion partagée avec Marina pour la nature et la culture de l'amitié est grande.*

*Mes collègues, Dominique et Gérald se joignent à moi pour te dire simplement MERCI et nous te souhaitons que du bonheur et qu'il puisse rester au zénith du «soleil», tel Jean Rosset sous ses meilleurs jours !
Avec de temps en temps un chasselas de Lavaux que tu ne rechignes jamais à mettre en perse, une fois le travail terminé!*

*Quant à toi Jean, tu fais ton entrée à la Municipalité en 1998 déjà, pour 8 ans et ½, puis Syndic depuis 2006 durant 5 ans, tu as décidé de passer la main!
Je te remercie de m'avoir offert l'opportunité de prendre ta place et je sais combien tu es un homme de parole!*

A l'époque, à l'orée de ton entrée dans l'exécutif, tu nous expliquais que cette nouvelle étape politique relevait de l'atavisme.

Et bien, au moment du bilan politique, ton papa serait fier du petit dernier de la famille.

*Un joli accomplissement de la tâche familiale qui a déjà inscrit de ses lettres, son implication dans la création et la prospérité de plusieurs fleurons économiques de la région comme la Sté du Gaz ou encore la Caisse d'Epargne et de Crédit de Vevey, aujourd'hui la Caisse d'Epargne Riviera.
Tu poursuis bien l'œuvre familiale.*

*Toujours disponible, à l'écoute des arguments de chacun, donnant une place au pragmatisme, tu as pris très à cœur ta fonction de Syndic.
Tu as maintenu un climat de confiance avec le personnel communal dont tu étais le patron.*

*Tu t'es beaucoup impliqué dans les enjeux relevant du long terme et composant l'aménagement du territoire.
Le SAI, te qualifiant comme un Syndic du district au-dessus du lot, quand il s'agit des dossiers régionaux.
Tu n'as pas échappé à un ou deux crèves cœur! Des situations qui font mal à l'âme, mais qui font partie du lot de la fonction de Syndic.*

Jean, j'ai eu de la chance que nos chemins se sont croisés et de faire connaissance de l'être humain qui une fois sa robe d'avocat au vestiaire, dégage une force de camaraderie hors normes!

Que se soit dans les moments de relâchement du collège municipal ou dans des virées auxquelles je t'ai associé, dans l'antre d'une équipe d'épicuriens!

*Tu aimes les moments où le symbole rend plus fort l'action ! Quand, du fond de ta poche tu proposes avec générosité la somme de 1 franc à la Municipalité de Corsier pour rembourser la somme encaissée à l'époque pour se partager le Pont de Fenil et surtout les frais d'entretien.
Bien entendu ce geste a été refusé par nos voisins qui attendent une bien meilleure contribution, aujourd'hui !*

Sur un autre registre, la remise de l'équivalent du franc par habitant pour auréoler l'exploit de notre jeune citoyenne Virginie Faivre qui s'était imposée au plus haut niveau mondial en ski acrobatique.

Elle avait accepté ce franc par habitant!

Et depuis, elle s'est découvert un attachement beaucoup plus fort à notre village!

Je tiens à témoigner, en mon nom, et en celui de mes collègues Municipaux, à Jean de Gautard et Nicky Schüler, notre amitié et notre gratitude pour leur engagement loyal, leur travail de qualité et leur disponibilité. Un grand merci à nos deux collègues, bonne route et surtout plein succès. »

M. Guy Marti en qualité de président du PLR présente des vifs remerciements aux Conseillères et Conseillers qui ne seront plus dans les rangs dès la rentrée de septembre. Merci à toutes et tous de votre participation active de la vie du PLR et de la commune. Il souhaite également présenter les plus respectueux remerciements à M. le Syndic et Nicky Schuler de la part du comité, les Conseillères et Conseillers communaux PLR, ainsi que tous les membres PLR de St-Légier-La Chiésaz et du district.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 22h40.

Le Président
Claude Schwab

La secrétaire
Patricia Sava